

## COMMUNIQUE DE PRESSE DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni dans ses locaux de l'avenue Foch le jeudi 1<sup>er</sup> mars 2001.

A l'issue de cette réunion, au cours de laquelle le gouvernement a adopté un projet de délibération du congrès, trois délibérations du gouvernement et quarante neuf arrêtés, le communiqué suivant est diffusé :

Dans le cadre de sa politique en faveur de la formation professionnelle continue, le gouvernement a d'une part attribué un certain nombre de bourses de formation professionnelle pour la préparation du diplôme d'Etat d'infirmier ou de diplôme dans le secteur agricole, et d'autre part, donné son agrément à des stages de formation en vue de soutenir les actions au bénéfice des détenus du centre pénitentiaire de Nouville mais également à des stages dans le secteur de l'hôtellerie et du bâtiment.

Il a également arrêté les secteurs prioritaires pour l'attribution de ces mêmes bourses au cours de l'année 2001.

Le gouvernement a arrêté le budget primitif 2001 du fonds de régulation du marché des viandes porcines ainsi que le niveau de bonification du prix du gazole accordé aux agriculteurs.

Enfin le gouvernement a arrêté un projet de texte à déposer sur le bureau du congrès modifiant le statut de l'établissement de régulation des prix agricoles. Ce projet de délibération vise notamment à permettre à cet établissement public de s'adapter au nouveau contexte international qui impose une séparation des missions de santé publique et des interventions à caractère économique.